

Synthèse 2014

Droit du Numérique



Vendredi 14 novembre 2014
MAISON DE LA CHIMIE - PARIS



Synthèse 2014

Droit du Numérique

Programme

Présentation

Les nouveaux gTLD : l'ouverture du .Paris

Logiciels et droit d'auteur : quoi de neuf ?

Nouvelles technologies et propriété intellectuelle : l'impression 3D

Le droit d'auteur et le droit des marques à l'épreuve d'internet : linking, browsing, backlinks, liens sponsorisés ...

Propriété intellectuelle et libertés sur Internet

Streaming et téléchargement illicite

Avec le concours de :

Nina BITOUN,

Adjointe au chef du Bureau du Patrimoine Immatériel, Direction des Affaires Juridiques, Ville de Paris

Sylvain CHATRY,

Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia

Jacques LARRIEU,

Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Co-responsable du M2 Droit de l'immatériel et des technologies de l'information

Caroline LE GOFFIC,

Maître de conférences, Université Paris Descartes, Co-directrice du M2 Droit des activités numériques

Christian LE STANC,

Avocat, Professeur à la Faculté de droit de Montpellier

Synthèse 2014

Droit du Numérique



Informations pratiques

Dates et lieu

Vendredi 14 novembre 2014
Maison de la Chimie
28, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tél. 01 40 62 27 00

Horaires

9h30 à 13h00 / 14h00 à 17h30

Coût du stage

710 € (HT) - 852 € (TTC)

Membres ASPI
655 € (HT) - 786 € (TTC)

Pour tous renseignements

Alexandra DUPONT, F.N.D.E.
34 bis, rue Vignon - 75009 Paris
Téléphone 01 42 66 18 19
Courriel : adupont@fnde.asso.fr

Stage entrant dans le cadre de la formation professionnelle continue

NB Toute annulation de moins de 5 jours avant la journée ne pourra être pris en compte.

Bulletin d'inscription

à détacher et à renvoyer à FNDE, 34bis rue Vignon 75009 Paris

Nom, Prénom

Membre ASPI

Fonction

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Tél

E-mail

Adresse facturation

Code Postal

Ville

Tél

E-mail

N°TVA intracommunautaire

Règlement :

Joint

Sur facture

Souhaite participer à la journée du 14 novembre 2014

et joins à cet effet un chèque au nom de la FNDE de

ANNULATION OU REPORT

1. Les demandes d'annulation ou de report confirmées par courrier, courriel ou fax et reçues plus de 5 jours avant le début du stage sont acceptées et ne donneront pas lieu à facturation.
2. Les demandes d'annulation, de report ou les absences reçues moins de 5 jours avant le début du stage entraînent le règlement de la totalité du prix du stage.
3. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation.